

Conditions Générales associées à l'offre

bp Superfioul Compensé Carbone avec bp Target Neutral

Version du 30-10-2020

Ces conditions générales définissent les conditions de l'offre bp Superfioul Compensé Carbone avec bp Target Neutral (ci-après désignée «**l'Offre**») proposée par bp France, SAS au capital de 244 373 561,60 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 542 034 327, dont le siège social est situé Campus Saint Christophe-Bâtiment Galilée 3, 10 avenue de l'Entreprise, 95863 CERGY PONTOISE, et sont destinées aux Clients, utilisateurs finals, achetant les produits de l'Offre disponibles uniquement auprès des Revendeurs Partenaires bp Superfioul® (ci-après dénommés «**Le(s) Partenaire(s) bp Superfioul**»).

1. Le Client

Le Client désigne la personne qui achète le carburant ou le combustible en tant qu'utilisateur final.

2. Le(s) Partenaire(s) Revendeur(s) bp Superfioul®

Le Partenaire Revendeur BP Superfioul® (ou collectivement « Les Partenaires Revendeurs BP Superfioul® ») désigne une société ayant conclu un contrat de distribution BP Superfioul, en vigueur à la date d'achat, par le Client, d'un produit concerné par l'Offre.

Les Partenaires Revendeurs BP Superfioul® sont seuls responsable de leur politique commerciale concernant les Produits, et fixent dès lors librement le prix de revente des Produits aux Clients.

3. Les Produits

Les produits concernés par l'Offre sont les suivants :

- Le gasoil non routier bp MoteurPro Compensé Carbone B7
- Le gasoil non routier fluvial bp MoteurPro Compensé Carbone FLU B0
- Le gasoil non routier bp MoteurPro Compensé Carbone B0
- Le fioul de chauffage bp SuperConfort Compensé Carbone
- Le fioul de chauffage bp SuperConfort Carbone TBTS

4. Le(s) Crédit(s) Carbone

Les Crédits Carbones désignent un volume d'émissions de carbone évitées ou réduites et sont habituellement libellés en tonnes de CO₂e. Le CO₂e est une mesure utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement climatique, en termes de quantité équivalente de dioxyde de carbone. Les Crédits Carbones peuvent être échangés entre les différents acteurs du marché du crédit

carbone, mais ils doivent être comptabilisés au sein d'un registre vérifié lorsqu'ils sont retirés. bp Target Neutral® se procure les crédits carbone et les retire un an à l'avance. Les retraits sont effectués dans les registres tiers suivants : Verra, Gold Standard et l'Organisation des Nations Unies (ONU).

5. L'offre bp Superfioul® compensée carbone avec bp Target Neutral

L'Offre est disponible en France métropolitaine pour les Partenaires bp Superfioul et pour les Clients via l'intermédiaire des Partenaires bp Superfioul. L'intégralité des émissions de carbone associées aux produits de l'Offre sont compensées par bp Superfioul®, via l'intermédiaire de bp Target Neutral, grâce au mécanisme de la compensation carbone. Les émissions de carbone des produits concernés sont calculées sur l'intégralité du cycle de vie du produit, de la production à la combustion initiée par le client final.

bp Superfioul® s'engage auprès de bp Target Neutral® afin de participer à des projets de compensation des émissions de gaz à effet de serre permettant de soutenir activement le développement social et économique des communautés concernées et qui respectent les Objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

L'Offre concerne seulement les produits visés par l'article 3 des présentes et ne peut couvrir d'autres aspects, comme par exemple les émissions de carbone associées à la production de l'équipement lui-même ou d'autres consommables du véhicule tels que les lubrifiants, les liquides de refroidissement ou les pneus.

L'Offre est personnelle au Client, en sa qualité d'utilisateur final des produits concernés, elle ne peut donc pas être transférée par ce dernier. En ce qui concerne les Crédits Carbones retirés dans le cadre de l'Offre, bp Target Neutral® conserve et peut utiliser à sa discrétion, y compris dans le cadre du soutien de l'ambition #NetZero du Groupe bp d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et de ses objectifs, tous lesdits Crédits Carbone sauf ceux qui seraient associés à la compensation effective de émissions des Produits de l'Offre.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.bpsuperfioul.fr.

6. Méthodologie de quantification des émissions

Les émissions de carbone des produits concernés sont quantifiées sur l'intégralité du cycle de vie du produit, de la production à la combustion initiée par le Client. L'approche utilisée est basée sur les facteurs d'émission moyens de l'industrie, qui proviennent des références suivantes : [GHG Protocol Product Life Cycle Accounting and Reporting](#) ; [The ICROA Code of Best Practice](#) ; [JRC Well-to-Tank \(WTT\) Report](#) ; [Directive Européenne \(EU\) 2015/652](#) ; [Bilans-GES, ADEME](#) ; [Biofuels pathways. Input values and GHG emissions. Database; EUR 28349 EN](#) . Cette méthodologie est fondée sur les facteurs d'émission standard de l'industrie et a été élaborée en se référant à la Norme de comptabilité et de déclaration du cycle de vie des produits du Protocole sur les GES et aux principes du Code de Bonnes Pratiques de l'ICROA.

7. Structure de l'Offre

L'Offre fait partie du portefeuille bp Superfioul® de bp France. L'Offre inclut des variantes de produits carbone compensé au sein des gammes bp SuperConfort pour ce qui est du fioul de chauffage et bp MoteurPro en ce qui concerne le gasoil non routier.

8. Approche compensatoire

Le retrait des Crédits Carbone par bp Target Neutral® est basé sur la quantification des émissions associées aux produits de l'Offre, selon la méthodologie explicitée au sein de l'article 6 des présentes Conditions Générales. Les retraits sont effectués dans les registres tiers suivants : Verra, Gold Standard et l'Organisation des Nations Unies (ONU).

9. Champ d'application

L'Offre est disponible en France Métropolitaine uniquement, pour tous les Clients des Partenaires bp Superfioul qui proposent l'Offre.

10. Durée de l'offre

L'Offre sera disponible en France à partir du 17 novembre 2020 via les Partenaires bp Superfioul. Bp France se réserve le droit de retirer l'Offre après avoir respecté un préavis de 30 jours et avoir retiré les crédits carbone relatifs à la compensation des émissions des produits de l'Offre durant cette période.

11. Acceptation des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales (ci-après les « Conditions Générales ») régissent les conditions liées à l'Offre. En passant commande des produits de l'Offre, tout Partenaire bp Superfioul et/ou tout Client est réputé avoir pris connaissance des Conditions Générales et en accepter pleinement et irrévocablement l'ensemble des stipulations.

12. Modifications des Conditions Générales

Les modifications apportées aux modalités de l'Offre entraîneront une modification des présentes Conditions Générales et seront communiquées sur le site internet www.bpsuperfioul.fr.